

# STRUCTURES D'HÉBERGEMENT COLLECTIF



### **Les résidences autonomie et petites unités de vie**

Destinés aux personnes âgées valides ou peu dépendantes, elles proposent des petits logements autonomes, équipés de cuisine et de salles de bains indépendantes et dotés de services collectifs... Elles peuvent également proposer des équipements et des services communs (restauration, ménage, lingerie, animations, prestations paramédicales.)

Le séjour peut être financé par le Département au titre de l'[Allocation Personnalisée d'Autonomie](#) (APA) et de l'[aide sociale départementale](#), et par l'[allocation logement de la Caf](#) et de la [MSA](#).

[Consulter la liste des résidences autonomie ou petites unités de vie de Haute-Savoie](#)

[Localiser les résidences autonomie ou petites unités de vie de Haute-Savoie sur la carte interactive](#)

Plus d'infos sur l'[APA](#) et sur l'[aide sociale départementale - aide à l'hébergement](#)

### **Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les unités de soins longue durée (USLD)**

Les EHPAD accueillent des personnes âgées en perte d'autonomie, qui ne veulent ou ne peuvent plus rester à domicile.

Les USLD hébergent des personnes âgées ayant perdu leur autonomie et dont l'état nécessite une surveillance et des soins médicaux constants (article L 711-2 du Code de la santé publique).

Ces deux types d'établissements proposent un régime de pension complète comprenant notamment l'hébergement, la restauration, une aide à la vie quotidienne, l'entretien du linge personnel, une surveillance médicale, des soins infirmiers et de nursing, ainsi que des animations.

L'ensemble des EHPAD et USLD est en mesure d'accueillir des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (ou maladies apparentées). Certains d'entre eux ont créé des unités spécialement adaptées à l'accueil de ces personnes.

[Consulter la liste des EHPAD de Haute-Savoie](#)

[Consulter la liste des USLD de Haute-Savoie](#)

Localiser les [EHPAD](#) et les [USLD](#) sur la carte interactive

La vocation de ces établissements est d'accueillir des personnes dépendantes. A ce titre, la facture comprend trois postes distincts :

**L'hébergement** : Les frais d'hébergement comprennent l'accueil hôtelier, la restauration, l'entretien et la fourniture du linge de maison et de toilette, les loisirs et les animations proposés par l'établissement. C'est un tarif (ou forfait) qui est à votre charge, mais sous conditions de

ressources, vous pouvez bénéficier de l'aide sociale départementale.

**Les soins :** Le tarif de soins comprend les prestations médicales et paramédicales et les prestations de soins d'hygiène, soins d'entretien, soins de confort et de continuité de la vie. Ce poste est pris en charge par l'assurance maladie à l'exception de certains soins spécifiques (frais dentaires, honoraires et prescriptions de médecins libéraux spécialistes, etc.)

**La dépendance :** Ce forfait englobe les prestations d'aide, d'accompagnement et de surveillance liées à la perte d'autonomie . Le coût de la dépendance est calculé selon les critères d'évaluation de la grille AGGIR. Trois tarifs ont été définis : résidents peu dépendants ou valides (GIR 5 et 6), résidents dépendants (GIR 3 et 4), résidents très dépendants (GIR 1 et 2). Tout résident, dépendant ou non, doit acquitter le tarif GIR5-6, en plus du prix de journée "hébergement". Pour les résidents classés dans les catégories 1 à 4 de la grille AGGIR, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) peut prendre en charge le complément par rapport au tarif GIR5-6.

Plus d'infos sur l'[APA](#) et sur l'[aide sociale départementale - aide à l'hébergement](#)

**Contactez le service:**

[Personnes âgées](#)

---